Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID: 005-200083517-20200703-2020070309-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 Délibération N° : 20200703-09

OBJET: : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE MONTAGNE DU QUEYRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 3 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

<u>DATE DE CONVOCATION</u> : 29/06/2020 <u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u> : 15 <u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u> : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – RIBOT Philippe – ROUX Pauline - TENOUX Nicolas.

NOMBRE DE POUVOIRS : 0 NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : FAROUZE Marie-Hélène

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant la séance d'installation du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras, pendant la durée de leur mandat, Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidatures, Monsieur Joël GAUCHE et Monsieur Florent BUES se portent candidats titulaires. Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 15
- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

## Ont obtenu:

- Monsieur Joël GAUCHE: 3 voix
- Monsieur Florent BUES: 9 voix

Monsieur Florent BUES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire auprès du Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras.

Après appel de candidatures, Monsieur Florian BOURCIER se porte candidat suppléant pour remplir ces fonctions. Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 15
- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

## A obtenu:

- Monsieur Florian BOURCIER: 15 voix

Envoyé en préfecture le 09/07/2020 Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID: 005-200083517-20200703-2020070309-DE

Monsieur Florian BOURCIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras.

## Le Conseil Municipal:

DESIGNE pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras

- Délégué titulaire :
  Monsieur Florent BUES,
- Délégué suppléant :
  Monsieur Florian BOURCIER.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.